
Une catéchèse eucharistique

Le sermon 227

Pendant la nuit pascale, les catéchumènes, illuminés par le baptême, participent pour la première fois au corps et au sang du Christ¹. Ils savaient que dans la liturgie chrétienne une partie de la célébration était réservée aux seuls initiés. Ce qu'elle était, ils l'ignoraient : discipline de l'arcane².

L'arcane explique que, dans l'immense prédication d'Augustin, les sermons sur la table du Seigneur soient si peu nombreux³ et dans son œuvre, les allusions à l'eucharistie si discrètes.

Aux baptisés de la nuit (*ad infantes*), il promettait pour le lendemain un entretien sur le sacrement auquel ils avaient pris part. Prédication courte, dense. Le sermon 227 est peut-être le plus riche des sermons eucharistiques d'Augustin. Il servira ici de guide pour montrer comment le pasteur d'Hippone transmet la foi chrétienne sur le sacrement de la vie⁴.

N.B. Les références ainsi marquées : (l. 6), renvoient au numéro de la ligne du texte latin du sermon 227 édité par Suzanne POQUE dans AUGUSTIN D'HIPPONE, *Sermons pour la Pâque*, Paris, Le Cerf, 1966, pp. 234-243, *JC* 116. La traduction de ce sermon, ici donnée, suit de très près celle de S. Poque. On a également beaucoup utilisé ses notes et commentaires.

1. Les étapes qui conduisent au baptême sont décrites dans le *De fide et operibus* VI, 8-9. Voir la note sur ce texte dans *Bibliothèque Augustinienne*, 1951, vol. 8, p. 507, n. 17, « Préliminaires au baptême ».

2. Sur l'arcane et l'ignorance où se trouvaient les non-baptisés concernant la table du Seigneur, voir le sermon 132, 1.

3. Sermons d'attribution certaine : 227, 272, Denis 11, 6, Guelf. 7; attribution contestée : Mai 129; attribution douteuse : 229, Denis 3, Denis 6.

4. Sur l'expression « sacrement de la vie », cf. *De peccatorum meritis* I, 24 (24).

LE CONTEXTE LITURGIQUE

Prêchée après 411⁵, au matin de Pâques, il semble que cette catéchèse ait eu, dans la liturgie, une place peu ordinaire. La discipline de l'arcane exigeait qu'elle ne soit pas adressée aux catéchumènes; elle se placera donc après leur renvoi. Le texte de l'exorde montre qu'au moment précis où parle Augustin, le récit de l'Institution a été prononcé : *Le sacrement que vous voyez maintenant* (l. 6), *Ce pain, que vous voyez sur l'autel, sanctifié par la parole de Dieu est le corps du Christ* (l. 10-11). Entre la sanctification et la communion, cette prédication serait plutôt une monition. Cela expliquerait sa brièveté.

Les nouveaux baptisés avaient communié pour la première fois *la nuit précédente* (l. 7). Au matin commençaient les lectures des livres de la Genèse, de l'Évangile de saint Jean et des Actes des Apôtres. Augustin dit : *aujourd'hui commence le livre qu'on appelle Actes des Apôtres* (l. 31-32). Ces trois commencements, ces trois « naissances » (selon l'expression d'Anne-Marie la Bonnardière), accompagnent à la fois la célébration de la Résurrection et la nouvelle naissance des *infantes*.

Dans l'exorde, Augustin invite les nouveaux baptisés à participer à la table du Seigneur *que vous devriez recevoir chaque jour* (l. 8-9). La célébration eucharistique était quotidienne à Hippone⁶.

DÉROULEMENT DE LA LITURGIE

Vous connaissez les sacrements dans leur déroulement (l. 42)

1. Lecture (des Actes) (l. 31).
2. Prière de renvoi des catéchumènes (l. 42).
3. Récitation du Symbole (l. 47).

5. Cf. S. POQUE, p. 90, n. 2. Le sermon 227 ne peut être qu'une œuvre de grande maturité théologique. Il regroupe la quasi-totalité des thèmes contenus dans les autres sermons sur l'eucharistie. Ce n'est donc pas un sermon de jeune homme; voyez par exemple l'audace oratoire : *Nous sommes* (je suis) *vos livres* (l. 35). L'expression : *afin que vous n'attribuiez pas cela à vos forces* (l. 50-51) est peut-être une allusion antipélagienne, hérésie que saint Augustin connut en 412. Voir aussi, Pierre-Patrick VERBRAKEN, *Études critiques sur les sermons authentiques de saint Augustin*, La Haye, Nijhoff, 1976. KUNZELMANN le date de 416-417 et FISCHER de 412-413.

6. Sur la quotidienneté de la célébration eucharistique à Hippone, cf. S. POQUE, p. 235, n. 2; Anne-Marie LA BONNARDIÈRE, « Pénitence et réconciliation des Pénitents d'après saint Augustin », 1^{re} partie dans *REAug* 1967 (XIII, 1-2), pp. 50-52.